



**Assainissement et entretien d'installations sportives – demande de crédit-cadre
6^e étape (2022-2026)**

Préavis N° 2021 / 18

Lausanne, le 25 mars 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Municipalité sollicite, par voie de préavis au Conseil communal, l'octroi d'un crédit de CHF 3'750'000.-, destiné à la poursuite de son programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives sur une période de cinq ans (2022-2026).

Il comprend la mise à niveau et le remplacement d'installations techniques, la rénovation de bâtiments, ainsi que des travaux d'assainissement et de réfection d'équipements sportifs.

Dans une optique de développement durable et d'assainissement énergétique, les travaux prévus s'intègrent dans une stratégie de rénovation et de réhabilitation répondant aux standards actuels, avec des solutions techniques appropriées, respectueuses de l'environnement et du patrimoine bâti. Ils prennent également en compte les besoins d'accessibilité à ces installations des personnes en situation de handicap.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'750'000.-, pour des travaux d'assainissement et d'entretien d'installations sportives sur une durée de cinq ans (2022-2026).

3. Table des matières

1.	Résumé.....	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières.....	1
4.	Préambule	2
5.	Situation du précédent crédit-cadre (préavis N° 2018/58).....	2
5.1	Travaux réalisés non prévus dans le préavis N° 2018/58	2
5.2	Travaux non réalisés.....	4
5.3	Travaux prévus et réalisés.....	4
6.	Travaux d'assainissement et d'entretien envisagés	4
6.1	Piscines et patinoires	4
6.2	Terrains de football	6
6.3	Autres installations sportives	8
6.4	Récapitulatif des coûts.....	9
7.	Impact sur le développement durable	9
8.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	9
9.	Aspects financiers	10
9.1	Incidences sur le budget d'investissement	10
9.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	10
10.	Conclusions.....	11

4. Préambule

Ces dernières années, le parc des installations sportives de la Ville de Lausanne s'est enrichie, hors salles de sport des établissements scolaires, de nouveaux équipements réalisés dans le cadre du programme Métamorphose : Centre sportif de la Tuilière et Stade de la Tuilière. L'achèvement prochain de la piscine couverte du Centre sportif de Malley complètera avantageusement cette offre. Cependant, ces nouvelles installations ne doivent pas faire oublier l'existant : des surfaces sportives extérieures, des dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, des courts de tennis, des piscines (dont une couverte, deux de plein air et quatre de quartier), des stades, des patinoires, des surfaces de beach volley, des salles omnisports, des installations de *street workout*, un centre de tir sportif, etc., dispersés dans toute la ville¹. Avec une moyenne d'âge de plus de 50 ans, ce parc est vieillissant et nécessite des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer sa disponibilité et la sécurité de ses utilisateurs. Le nombre, le degré et l'urgence de ces travaux ne permettent ni de les inclure dans le budget de fonctionnement du Service des sports, ni de présenter un préavis particulier à chaque objet. Le crédit-cadre, en raison de sa souplesse, est l'outil idéal pour ce type de demande.

5. Situation du précédent crédit-cadre (préavis N° 2018/58)

La demande qui vous est faite aujourd'hui est la sixième. Le premier crédit-cadre, d'un montant de CHF 3'850'000.-, vous a été présenté en 1999², le deuxième l'a été en 2005 pour un montant de CHF 2'250'000.-³, le troisième en 2009, pour un montant de CHF 4'000'000.-⁴, le quatrième en 2014, pour un montant de CHF 3'050'000.-⁵ et le cinquième en 2019, pour un montant de CHF 2'750'000.-⁶.

Selon le vœu émis par votre Conseil⁷, la Municipalité, au travers du rapport de gestion, vous informe chaque année de l'utilisation des montants alloués dans le cadre de ces préavis. S'agissant du préavis N° 2018/58, la situation est présentée aux points 5.1 et 5.2.

5.1 Travaux réalisés non prévus dans le préavis N° 2018/58

Les crédits accordés en 2019 ont permis la réalisation ou l'amélioration d'équipements essentiels à la pratique du sport. Certains travaux réalisés n'étaient, toutefois, pas prévus à l'origine. Cependant, leur exécution s'est avérée nécessaire et urgente, ils sont détaillés ci-après.

5.1.1 Piscines et patinoires

— Mon-Repos, isolation de la tour de service

CHF 20'000.-

La tour de service, située le long de l'avenue du Tribunal-Fédéral, comprend le monte-charge de la piscine de Mon-Repos ainsi qu'une cage d'escaliers. L'isolation de ce bâtiment date de la construction de l'ensemble des installations de Mon-Repos, soit 1972. L'usure du revêtement isolant a entraîné la formation de zones de condensation. En 2020, la situation s'étant fortement dégradée, décision a été prise de procéder à la pose d'un nouveau matériau isolant plus performant et mieux adapté.

¹ Pour une liste plus détaillée des installations sportives gérées par le Service des sports, nous renvoyons à la lecture du rapport-préavis N° 2005/28, du 4 mai 2005, « Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion Alain Bron. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2005-2006, tome I, pp. 871-886.

² Préavis N° 71, du 26 novembre 1998, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 1999, tome I, pp. 169-179.

³ Préavis N° 2005/6, du 3 février 2005, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 438-449.

⁴ Préavis N° 2008/52, du 5 novembre 2008, « Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2008-2009, tome II, pp. 373-386.

⁵ Préavis N° 2013/31, du 11 juillet 2013, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2013-2014, tome II, pp. 43-55.

⁶ Préavis N° 2018/58, du 29 novembre 2018, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre 5^e étape (2018-2021) », BCC à paraître.

⁷ Préavis N° 71, op. cit., p. 179. Ce vœu sera ensuite inscrit dans toutes les demandes ultérieures de crédit-cadre.

- Patinoire de la Pontaise, remplacement du système de chauffage des vestiaires **CHF 57'000.-**

Basé sur des radiateurs à gaz, le système de chauffage des vestiaires de la patinoire de la Pontaise ne répondait plus aux dispositions légales en la matière et présentait des risques d'intoxication pour ses utilisateurs. Il a été remplacé par un système de pompe à chaleur dit « air-air » (récupération des calories de l'air extérieur pour chauffer l'intérieur d'une construction).

- Audit « Grands consommateurs d'énergie » **CHF 36'000.-**

A la demande de la Direction générale de l'environnement (DGE), les piscines de Mon-Repos et de Montchoisi, les patinoires de la Pontaise et de Montchoisi, ainsi que le Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse doivent faire l'objet d'un audit sur leur consommation d'énergie et déboucher sur des mesures devant permettre une diminution de celle-ci. Ces études, non prévues, ont nécessité l'engagement d'un bureau spécialisé dans le domaine.

5.1.2 Stade olympique de la Pontaise

- Création d'un terrain d'échauffement **CHF 500'000.-**

Dans le cadre de meetings ou de championnats nationaux d'athlétisme, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un lieu d'échauffement, en particulier pour les courses. S'il n'est pas possible de disposer d'infrastructures identiques à celles du stade principal, un ovale de deux couloirs et une ligne droite de 80 m, avec six couloirs, répondent parfaitement aux besoins. D'ores et déjà équipé d'une piste de 80 m avec deux couloirs, le terrain en herbe adjacent à l'ancien observatoire astronomique est régulièrement utilisé par les clubs d'athlétisme lausannois et les athlètes lors d'Athletissima. Une fois réalisé, ce terrain d'échauffement permettra également les entraînements des athlètes des clubs locaux, lors de l'utilisation du stade par les clubs de football. A la suite de la mise à l'enquête du projet, les travaux, ralentis par les aléas de la pandémie, seront terminés avant l'été 2021.

5.1.3 Terrains de football

- Chalet-à-Gobet, remplacement de l'éclairage des terrains CSRV **CHF 500'000.-**

Le Centre sportif régional vaudois (CSRV) accueille les équipes de football de la Ligue romande de football. Ladite ligue organise les tournois et les matches des clubs dits corporatistes et n'est pas affiliée à l'Association suisse de football (ASF). Elle a, d'ailleurs, d'autres règles de jeu, que l'ASF. Trois terrains de football, éclairés, sont loués au CSRV. Les installations électriques et les systèmes d'éclairage datent des années 1970. L'ensemble ne répond plus aux exigences de sécurité telles que définies par l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) et doit être changé au plus vite. Ces travaux sont placés sous la responsabilité de la division « éclairage public » du Service production des SIL et doivent être achevés durant l'été 2021.

5.1.4 Zone sportive de Vidy

- Remplacement de la quatrième « bulle » du Stade-Lausanne Tennis Club **CHF 75'000.-**

Le Stade-Lausanne Tennis Club dispose de quatre « bulles » gonflables qui permettent de recouvrir huit courts ainsi ouverts à la pratique hivernale du tennis. Arrivant en fin de vie, ces bulles doivent être remplacées dans les meilleurs délais. Deux l'ont été en 2016. Le remplacement de la troisième, prévu dans le cadre du préavis N° 2018/58, l'a été en 2019. Lors du démontage de la quatrième, il a été constaté qu'après plus de vingt ans d'utilisation, elle ne pourrait être remontée. Son remplacement, initialement prévu dans le cadre de la présente demande, a donc été anticipé et a été réalisé en 2020.

5.2 Travaux non réalisés

5.2.1 Piscines et patinoires

- Parc de Montchoisi, plages **CHF 500'000.-**
- Parc de Montchoisi, système de traitement de l'eau **CHF 503'000.-**

Le changement des plages, des conduites et de l'entier du système de traitement des eaux aurait dû être entrepris et terminé en 2021. Ces travaux, parmi les plus importants jamais réalisés sur le site de Montchoisi, n'auraient pas permis une ouverture du Parc de Montchoisi en 2021, obligeant ses utilisateur·trice·s à trouver d'autres sites pour pouvoir se baigner ou s'entraîner. Toutefois, la dégradation de la situation sanitaire due à la pandémie de COVID-19 à l'automne 2020 a eu pour conséquences de retarder les travaux préparatoires et de rendre nécessaire le maintien en 2021 de l'entier de l'offre en piscines de plein air, afin que la population puisse disposer, après les mois de restrictions liées à la lutte contre le coronavirus, de zones de détente et de rencontre. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de reporter l'exécution de ces travaux et d'inscrire leur financement dans la présente demande de crédit-cadre.

Les moyens ainsi libérés ont permis, comme décrit aux chapitres 5.1.2 et 5.1.3 de créer un terrain d'échauffement au Stade olympique de la Pontaise et de procéder au remplacement des installations électriques et de l'éclairage des terrains de football du CSRV au Chalet-à-Gobet.

5.3 Travaux prévus et réalisés

Par ailleurs, les travaux prévus dans le préavis N° 2018/58 concernant, le Centre sportif de Grand-Vennes (remplacement de la piste d'athlétisme), les piscines de Bellerive-Plage (réfection des façades métalliques de la rotonde) et de Mon-Repos (éclairage et tableaux électriques), la Zone sportive de Vidy (remplacement d'une bulle du Stade-Lausanne Tennis Club), ainsi que l'étude générale sur l'état des piscines du Service des sports ont été menés à bien, pour un total de CHF 1'562'000.-.

6. Travaux d'assainissement et d'entretien envisagés

La liste des travaux présentés dans ce chapitre est prioritaire, mais garde une valeur indicative. En fonction d'éventuels événements imprévisibles, l'ordre des priorités peut être modifié, de même que peut l'être le coût effectif des opérations d'assainissement. De plus, comme le chapitre précédent le démontre, il peut advenir que des travaux non prévus dans la liste ci-après doivent être exécutés en lieu et place d'une ou de plusieurs opérations comprises dans la planification initiale, pour autant que les limites du crédit accordé soient respectées. Dans ce cas, la Municipalité peut être amenée, soit à reporter certains travaux, soit à modifier l'option choisie pour tel ou tel objet, au profit d'une solution moins coûteuse, afin de respecter les limites précitées. Le Conseil communal sera informé au cas où d'autres travaux seraient entrepris en lieu et place de ceux inscrits dans ce préavis.

6.1 Piscines et patinoires

6.1.1 Piscine de Mon-Repos

Réaménagement du local de pause et de l'infirmierie

Le local de pause du personnel de la piscine de Mon-Repos ainsi que l'infirmierie n'ont pas été modifiés depuis la réalisation du bâtiment dans les années 1970. Leur taille et leur ventilation ne répondent plus aux normes actuelles pour l'utilisation de telles surfaces. Un assainissement et un réaménagement complets sont donc nécessaires.

- Ces travaux sont estimés à **CHF 185'000.-**

6.1.2 Parc de Montchoisi

Assainissement des plages et des conduites

Les conduites de refoulement, actuellement en fibrociment contenant de l'amiante, doivent être remplacées par des éléments en polyéthylène (PE). Afin de faciliter leur entretien futur, elles seront installées dans une gaine technique en béton armé qui fera office de nouvelle plage autour des bassins. A relever qu'en réponse à une demande de l'inspection des eaux de l'Office de la consommation (OFCO) du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, une pente sera imprimée au béton permettant la collecte des eaux, leur amenée vers des caniveaux et, finalement, les égouts.

A l'occasion des travaux présentés ci-dessus, deux nouveaux poteaux de fixation de lignes de nage seront installés dans la zone du plongeon. Ceci permettra de mieux délimiter les zones de nage et de plongeon et, ainsi, renforcer la sécurité des utilisateur·trice·s.

— Sur la base d'un rapport d'un bureau d'ingénieurs, ces travaux sont estimés à **CHF 600'000.-**

Remplacement complet du système de traitement de l'eau des bassins, du tableau de commande et des pompes, modification du local de stockage

La qualité de l'eau de baignade est déterminée dans l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD)⁸. Quant aux désinfectants autorisés, ils figurent dans l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio)⁹ et leur utilisation dans le cadre des piscines publiques est soumise à l'obtention d'un permis spécifique (Ordonnance du DFI relative au permis pour l'emploi de désinfectants pour l'eau des piscines publiques, OPer-D)¹⁰.

Le respect de l'hygiène des établissements de bains est contrôlé par les autorités cantonales. Dans le canton de Vaud, il se base sur l'arrêté sur l'hygiène des piscines (AHP) et son règlement d'application¹¹. Les contrôles sont menés de façon régulière par l'Inspection des eaux de l'Office de la consommation (OFCO) du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Il existe également des normes concernant les mesures d'autocontrôle et la maintenance des piscines publiques, ainsi que leur construction et leur exploitation. Telles que les normes 301 de l'Office fédéral du sport (OFSP)¹² et 385/9 de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA)¹³.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, d'une nouvelle version de l'OPBD, qui modifie les règles existantes en matière de présence et d'élimination des produits secondaires de la désinfection¹⁴, des contrôles plus poussés ont été entrepris dans les piscines publiques communales. Dans le cas de Montchoisi, afin d'assurer la diminution, voire l'élimination totale des chloramines et des THM, la décision a été prise de remplacer le système de désinfection à base d'eau de javel par un système utilisant de l'hypochlorite de calcium¹⁵. En parallèle au changement de système de désinfection de l'eau de nouvelles pompes, plus efficaces du point de vue énergétique et équipées de variateurs de puissance pour une meilleure gestion des flux seront installées, de même que de nouvelles vannes, des débitmètres, d'un système de récupération de la chaleur de l'eau à la sortie du bassin, ainsi que d'une nouvelle armoire de commande du traitement de l'eau.

Avec le changement du système de traitement de l'eau, le local de stockage des produits nécessaires à ces opérations ne répondra plus aux normes en la matière. Le réaménagement dudit local permettra

⁸ RS 817.022.11.

⁹ RS 813.12.

¹⁰ RS 814.812.31

¹¹ RSV 818.31.2

¹² Norme 301 « Principes de planification, de construction et d'exploitation. Piscines couvertes et de plein air ».

¹³ Norme SIA 385/9 « Eau et installation de régénération de l'eau dans les piscines publiques. Exigences et prescriptions complémentaires de construction et d'exploitation ».

¹⁴ L'eau désinfectée présente dans les bassins contient un minimum de chlore afin d'éliminer les microorganismes apportés par les baigneurs. Cependant, le chlore réagit également avec les substances organiques contenues dans la sueur, les peaux mortes, l'urée ou les cosmétiques. Ces réactions créent de nouveaux composés, souvent nocifs, comme les THM (pour trihalogénométhanes) et les chloramines. La création de ces nouveaux composés est également facilitée dans le cas de l'eau de javel par l'injection de produits stabilisant indispensables au maintien de son efficacité et à son stockage.

¹⁵ Bien que l'hypochlorite de calcium soit une version solide de l'eau de javel, il ne nécessite pas l'ajout d'agents conservateurs qui peuvent également participer à la création de sous-produits de la désinfection (cf. note précédente).

une séparation complète et compatible avec les dispositions en vigueur des éléments nécessaires aux opérations de neutralisation et de désinfection.

- Ces travaux sont estimés, sur la base d'un rapport d'un bureau d'ingénieurs, à **CHF 570'000.-**

Tubage de l'introduction d'eau

Le Parc de Montchoisi est alimenté en eau potable au moyen de deux conduites en fonte, posées en 1937. Ces conduites rejoignent l'avenue de Montchoisi en passant sous l'avenue Maria-Belgia. Dans un sens (de l'avenue Montchoisi au Parc Montchoisi) l'une des conduites amène de l'eau froide (en hiver, cette eau permet le refroidissement des compresseurs de notre installation de production de froid de la patinoire et en été elle alimente les bassins de la piscine), dans l'autre sens et dans l'autre conduite, l'eau retourne dans le réseau d'eau potable.

Ces conduites âgées aujourd'hui de plus de 80 ans doivent être assainies. La solution consiste à tuber les conduites existantes avec un tube en polyéthylène (PE) d'un diamètre inférieur à celui des conduites en fonte.

- Ces travaux, dont le coût total a été estimé par le Service de l'eau, s'élèvent à **CHF 110'000.-**

6.2 Terrains de football

6.2.1 Stade Juan-Antonio-Samaranch

Remplacement de l'éclairage du terrain principal

D'une hauteur chacun de 35 mètres, les quatre mâts d'éclairage du Stade Juan-Antonio-Samaranch ont été réalisés dans les années 1980. Ils présentent aujourd'hui des faiblesses structurelles qui nécessitent leur remplacement et ne permettent plus une amélioration des projecteurs qu'ils supportent.

- Ces travaux sont estimés à **CHF 280'000.-**

Réfection du terrain en gazon naturel

Utilisé depuis plus de vingt ans par le FC Stade Lausanne-Ouchy et les équipes juniors de Team Vaud et occasionnellement par les clubs lausannois de rugby, le terrain en gazon naturel du Stade Juan-Antonio-Samaranch est en fin de vie. Sa capacité de drainage des eaux de pluie est quasi nulle et sa surface herbeuse de 7'400 m² ne se régénère plus.

Sa réfection est donc nécessaire et consiste en l'écroûtage de la couche de terre végétale actuelle, la réalisation d'un nouveau réseau de drainage, la pose d'une nouvelle couche de terre végétale amendée avec du sable et, une fois la planimétrie du tout réglée, l'ensemencement d'une nouvelle pelouse.

- Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à **CHF 220'000.-**

6.2.2 Centre sportif de Chavannes

Création de vestiaires féminins

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a fixé pour objectif l'encouragement du développement du sport féminin. Ceci passe par une étude sur le sport lausannois à l'épreuve du genre, qui a débouché sur une politique de soutien et par des réalisations permettant d'accompagner concrètement et durablement les projets développés par les acteurs associatifs locaux.

Le football féminin connaît depuis plusieurs années un fort engouement, récemment renforcé par la Coupe du monde 2019 tenue en France. La qualité du jeu et le charisme des joueuses, en particulier de l'équipe des USA (conquérant leur quatrième titre mondial) ont séduit un public nombreux, y compris masculin. Cet engouement et ce développement se retrouvent également en Suisse. Le nombre d'équipes, dans toutes les catégories de jeux, augmente chaque année et le bassin de joueuses est maintenant quasi suffisant pour que la formation de base puisse être donnée à des équipes exclusivement féminines (équipes mixtes jusqu'au M12).

Lausanne ne fait pas exception et connaît une augmentation constante du nombre d'équipes féminines de tout âge inscrites par les clubs locaux. Cependant, de nombreux clubs n'ont pas franchi le pas ou ne créent pas de nouvelles équipes féminines faute d'infrastructures adaptées. En effet, hormis le tout récent Centre sportif de la Tuilière, pensé et réalisé en prenant en compte les besoins du sport féminin, les vestiaires des terrains de football lausannois ne sont pas ou mal adaptés à l'accueil simultané d'équipes féminines et masculines.

Tel est le cas du Centre sportif de Chavannes, dont les 24 vestiaires et les 11 terrains en font le second pôle de pratique du football à Lausanne. Réalisés dans les années nonante, ces vestiaires ne disposent pas des infrastructures sanitaires (douches) permettant une séparation hommes/femmes.

Cette situation impacte fortement le développement du sport féminin dans les clubs présents à Chavannes. Conscient de la situation et de la nécessité de développer le sport féminin au sein de ces clubs, la Municipalité propose la réalisation d'un bâtiment vestiaires pouvant accueillir des équipes féminines. Ce bâtiment, adjacent au terrain de football n° 1 et dans le prolongement des installations existantes, comprendra deux vestiaires intégrant chacun des douches et des sanitaires, une infirmerie, un vestiaire pour arbitres, un local technique (tableaux électriques, production d'eau chaude, etc.) et un local de rangement.

— Ces travaux sont estimés à **CHF 500'000.-**

Pose d'un éclairage sur le terrain de rugby

Le terrain dévolu à la pratique du rugby dispose actuellement d'un éclairage provisoire en location auprès d'une entreprise d'électricité.

La Municipalité propose de pérenniser l'éclairage de ce terrain par la pose de six mâts supportant une source d'éclairage LED. Un tel système est, à termes, énergétiquement et financièrement plus économique.

— Le coût total de ces travaux est estimé à **CHF 200'000.-**

Remplacement du brûleur du système de chauffage

Réalisés en 1994, les vestiaires, la buvette et les locaux techniques du Centre sportif de Chavannes sont chauffés au moyen d'une chaudière à gaz. Après plus de 25 ans d'utilisation, le brûleur de ladite chaudière présente des signes évidents d'usure et son rendement énergétique n'est plus optimal.

Son remplacement par un équipement moderne plus efficient permettra une diminution de la consommation énergétique.

— Ces travaux sont estimés à **CHF 45'000.-**

6.2.3 Centre sportif de Vidy

Remplacement de l'éclairage des terrains en libre accès dit « de la Grève » et dit « de l'Annexe »

Surface mise à disposition de celles et ceux qui pratiquent le football hors structures, le terrain dit « de la Grève » est équipé d'un éclairage soutenu par deux mâts. Les équipements électriques, qui constituent cet éclairage, datent des années 1970 et ne répondent plus aux exigences légales en matière d'installations électriques à basse tension (OIBT). Surface également mise à disposition de celles et ceux qui pratiquent le football hors structures, le terrain dit « de l'Annexe » sert aussi de terrain de réserve à certains clubs, dont le Stade-Lausanne-Ouchy. Son éclairage est assuré par des mâts situés sur le terrain de football en matière synthétique et par un mât à l'opposé des précédents. Ce dernier ne répond plus aux exigences OIBT et doit être remplacé.

Après remplacement des mâts, un nouveau système électrique et une source d'éclairage LED seront installés permettant non seulement de répondre aux exigences légales en la matière, mais aussi des économies d'énergie.

— Le coût total de ces travaux est estimé à **CHF 60'000.-**

Pose d'un éclairage sur les terrains de football 1 et 2

Deux terrains dévolus à la pratique du football disposent actuellement d'un éclairage provisoire en location auprès d'une entreprise d'électricité.

La Municipalité propose de pérenniser l'éclairage de ce terrain par la pose de neuf mâts supportant une source d'éclairage LED. Un tel système est, à termes, énergétiquement et financièrement plus économique.

— Le coût total de ces travaux est estimé à **CHF 300'000.-**

Amélioration du terrain en libre accès dit « de l'Annexe » par la pose d'une surface synthétique

Le Centre sportif de Vidy met à disposition, en libre accès, un terrain pour la pratique du football hors structures. Ce terrain, naturel, est fortement sollicité et nécessite d'importants travaux d'entretien tout au long de l'année. De plus, ses périodes d'indisponibilité pour permettre la régénération de la pelouse ne sont pas ou mal comprises par ses utilisateur·trice·s et, souvent, pas respectées. Il en résulte une surface endommagée, usée et quasi impraticable, dès que les conditions météorologiques sont un tant soit peu défavorables.

Au vu de l'attractivité de ce terrain et de l'importance de mettre des surfaces de pratiques sportives à la disposition du plus grand nombre, la Municipalité propose d'accroître sa disponibilité en remplaçant la surface actuelle par une pelouse synthétique. Afin de limiter les coûts d'une telle opération (créer un terrain de football neuf avec pelouse synthétique coûterait entre CHF 800 et 900'000.-), le choix de la surface synthétique devant équiper le terrain se portera sur une pelouse usée, devant être changée car ne pouvant plus être homologuée pour la pratique du football dans les différentes ligues de l'Association suisse de football, mais tout à fait utilisable pour du football hors structures.

Actuellement, le plan des investissements pour les années 2021-2029 prévoit le remplacement de la surface synthétique du Centre sportif de Chavannes. Si votre Conseil alloue les montants nécessaires à ce crédit d'ouvrage, la pelouse synthétique actuelle sera soigneusement récupérée et sera posée en lieu et place de la pelouse en gazon naturel du terrain en libre accès.

— Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à **CHF 100'000.-**

*6.3 Autres installations sportives**6.3.1 Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse**Remplacement de la surface sportive de la salle triple*

La surface de jeux de la Vallée de la Jeunesse est en parquet vitrifié. Cette surface, unique à Lausanne, est idéale pour de nombreux sports, dont le basketball. Ce parquet, comme tout sol en bois, a besoin d'être poncé et régulièrement revitrifié. Aujourd'hui, après plus de vingt ans d'utilisation et plusieurs ponçages/revitrifications, l'épaisseur de bois restante ne permet plus un entretien dans les règles.

Ce type de surface de sol étant à la fois appréciée de ses utilisateur·trice·s et nécessaire pour l'accueil de certains sports, la décision a été prise de remplacer le parquet actuel par un nouveau plancher en bois compatible avec la majorité des sports de salle (marquage du sol).

— Ces travaux sont estimés à **CHF 280'000.-**

*6.3.2 Vidy – Stade-Lausanne Tennis Club**Réfection des serrureries extérieures du club-house*

L'ensemble des grilles ouvragées des fenêtres, des barrières et des mains courantes du club house du Stade-Lausanne Tennis Club nécessitent des travaux de restauration. Rappelons que ce bâtiment figure à l'inventaire des monuments historiques non classés en raison de sa note « 2 » au recensement architectural du canton de Vaud.

— Ces travaux sont estimés à **CHF 50'000.-**

6.3.3 Montchoisi – Tennis Club de Montchoisi

Rénovation de la toiture et des menuiseries extérieures du club-house

Malgré de nombreuses interventions, l'étanchéité de la toiture en placage de cuivre du club-house du Tennis Club Montchoisi n'est plus assurée. Un assainissement complet est nécessaire. Quant à l'ensemble du vitrage (vitres et cadres de vitres) du bâtiment, en raison de son état (dû à son âge), il entraîne d'importantes déperditions thermiques et doit être entièrement remplacé.

— Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à **CHF 150'000.-**

6.3.4 Ensemble des installations extérieures du Service des sports

Contrôle de l'ensemble des mâts d'éclairage

De nombreux terrains et surfaces des zones sportives et des centres sportifs extérieurs du Service des sports sont éclairés permettant ainsi une utilisation prolongée selon la saison et l'heure. Ces éclairages et les mâts qui les supportent doivent faire l'objet de contrôles réguliers, lors desquels les équipements électriques et la stabilité des mâts sont testés¹⁶.

La prochaine campagne de tests des mâts et des installations à courant fort ou à basse tension doit débuter en 2022 et sera confiées à des entreprises spécialisées dans le domaine.

— Ces travaux sont estimés à **CHF 100'000.-**

6.4 Récapitulatif des coûts

Piscines et patinoires		CHF 1'465'000.-
Mon-Repos	CHF 185'000.-	
Parc de Montchoisi	CHF 1'280'000.-	
Terrains de football		CHF 1'705'000.-
Stade Juan-Antonio-Samaranch	CHF 500'000.-	
Centre sportif de Chavannes	CHF 745'000.-	
Centre sportif de Vidy	CHF 460'000.-	
Autres installations sportives		CHF 580'000.-
Coût total estimatif		CHF 3'750'000.-

7. Impact sur le développement durable

Les travaux présentés dans ce préavis s'inscrivent pleinement dans les objectifs et les mesures du plan de développement durable de la Ville. Par le remplacement d'équipement obsolètes et énergivores, la transformation de locaux et l'assainissement d'installation, ils permettront une optimisation de la consommation d'eau et d'électricité et la préservation du patrimoine bâti.

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

S'inscrivant dans la politique d'accessibilité universelle menée par la Ville¹⁷, les nouveaux vestiaires féminins prévus à Chavannes, décrits au chapitre 6.2.2, seront accessibles aux personnes à mobilité

¹⁶ Ordonnance sur l'inspection fédérale des installations à courant fort (RS 734.24) ; ordonnance sur les installations à basse tension (RS 734.27)

¹⁷ Préavis N° 2018/03, du 1^{er} février 2018, « Politique d'accessibilité universelle », BCC, à paraître.

réduite ou handicapées et comporteront des sanitaires adaptés. A l'issue des travaux d'assainissement des plages du Parc de Montchoisi (chapitre 6.1.2), un siège de mise à l'eau pour l'accès aux bassins des personnes à mobilité réduite en position assise sera mis en place. Grâce à une motorisation et une télécommande, la descente et la remontée s'effectuent sans effort et sans aide extérieure. Cette installation est mobile et peut être installée à deux endroits à Montchoisi.

9. Aspects financiers

9.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce projet figure au plan des investissements 2022-2026 :

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Dépenses d'investissements	1300	800	550	550	550	3750
Recettes d'investissements	-30	-30	-30	-30	-30	-150
Total net	1270	770	520	520	520	3600

9.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 2%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 41'300.- par année, à compter de l'année 2023.

S'agissant principalement de travaux d'entretien, de rénovation et d'assainissement, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement. Cependant, la création des vestiaires féminins au Centre sportif de Chavannes, si elle ne nécessitera pas l'engagement de personnel supplémentaire, engendrera une augmentation des charges d'exploitation de l'ensemble du Centre sportif. Cette augmentation des charges d'exploitation est actuellement estimée à CHF 1'000.- par mois. Seule l'exploitation effective du site pourra, toutefois, confirmer ou infirmer cette estimation. Ce montant sera entièrement pris en charge par le budget de fonctionnement du Service des sports.

En fonction de la durée d'amortissement de dix ans pour ce type d'objet, les charges d'amortissement du crédit-cadre s'élèvent à CHF 375'000.- par année. Compte tenu de la planification actuellement retenue, les amortissements seront comptabilisés à partir de l'année 2024.

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois. Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0	
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	0	41.3	41.3	41.3	41.3	41.3	206.5
Amortissements	0	375	375	375	375	375	1875
Total charges suppl.	0	416.3	416.3	416.3	416.3	416.3	2081.5
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0	0	0	0
Total net	0	416.3	416.3	416.3	416.3	416.3	2081.5

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2021/18 de la Municipalité, du 25 mars 2021 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 6^e étape 2022-2026, destiné à la mise en œuvre sur cinq ans d'un programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'750'000.- ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 par la rubrique 31 du Service des sports ;
4. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter